



EDITO

Il n'y a jamais eu autant de structures qualifiées OPQIBI qu'aujourd'hui ; de manière générale, il n'y a jamais eu autant d'entreprises qualifiées en France. Près de 100 000 entreprises sont actuellement titulaires d'au moins 1 qualification attribuée par un organisme accrédité par le COFRAC (OPQIBI, OPQTECC, QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIPROPRE, QUALISPORT, QUALIT'ENR, ...).

Il est intéressant de mettre en parallèle ce chiffre avec celui des quelque 30 000 entreprises certifiées ISO 9001 en France et plus globalement des 483 000 certifiées ISO 9001 dans toute l'Europe. En tant que Président de l'OPQIBI issu de la maîtrise d'ouvrage, je ne peux évidemment que me réjouir de ces résultats.

Bien évidemment, un facteur conjoncturel a fortement contribué ces dernières années à l'augmentation du nombre de qualifiés : la mise en place de qualifications réglementaires ou semi réglementaires telles celles relevant des dispositifs « RGE Etudes », « RGE travaux » ou « audits énergétiques ». Mais je pense que des raisons plus profondes expliquent aussi cette évolution. La qualification est un signe de qualité dont l'objet et les objectifs sont clairs, compréhensibles et parfaitement adaptés aux besoins des donneurs d'ordre puisqu'il s'agit d'attester des capacités techniques et professionnelles d'une structure afin d'aider, de sécuriser les clients dans leurs sélections de prestataires capables de mener à bien leurs projets.

A l'heure où les techniques, les ouvrages deviennent de plus en plus complexes, où les candidats aux marchés (publics) sont de plus en plus nombreux et où les donneurs d'ordre disposent de moins en moins de temps, l'utilisation des certificats de qualification devient de plus en plus pertinentes. De plus, face à des certifications souvent réservées aux grandes entreprises, la qualification s'adresse à toutes les structures quelle que soit leur taille, et notamment aux TPE et PME largement majoritaires parmi les opérateurs économiques. Pour autant, si pour la qualification, les résultats sont positifs, ils sont à pérenniser et nous devons continuer à agir, à aller de l'avant, à anticiper, au bénéfice tant des qualifiés que des maîtres d'ouvrage.

Dans ce cadre, l'OPQIBI a décidé de s'engager activement dans des travaux de normalisation européens afin d'asseoir le concept de « qualification d'entreprise » et assurer une reconnaissance des certificats de qualification par-delà nos frontières.

D'un point de vue pratique, exploitant les dernières avancées technologiques, l'OPQIBI mettra en service d'ici fin 2017 un nouvel Extranet dédié à ses postulants et qualifiés afin de simplifier (encore davantage) leurs démarches de qualification, de suivi annuel et de renouvellement. La dématérialisation de ces démarches initiée dès 2006 sera alors achevée avec le téléchargement possible de l'ensemble des pièces justificatives à produire. Notre nomenclature, à l'image de sa nouvelle édition 2017 et comme elle le fait depuis plus de 20 ans, doit continuer de s'adapter à l'évolution des métiers, des besoins, des réglementations par la création, sans boulimie, de qualifications nouvelles, par la suppression de qualifications dont l'existence n'est plus justifiée, par l'évolution de certains critères.

Enfin, nous devons, à moyen terme, réfléchir à l'avenir du « business model » de l'OPQIBI fondé depuis 1976 (en majeure partie) sur le bénévolat des instructeurs et membres de ses comités. Si ce bénévolat a des répercussions positives en termes de coûts pour les postulants et qualifiés, ne doivent pas être masquées les difficultés croissantes de gestion et de recrutement qui peuvent avoir des conséquences directes sur le traitement des dossiers de qualification, notamment en termes de délais. Un nouvel équilibre devra, me semble-t-il, être trouvé. La question mérite en tout cas d'être posée.

Au regard de ce qui précède, je ne peux conclure cet éditorial sans remercier une nouvelle fois les structures d'ingénierie qualifiées et les maîtres d'ouvrage pour leur confiance. Bonne lecture !

François GUILLOT,
Président de l'OPQIBI

SOMMAIRE

	PAGE
Actualités	
• Nomenclature 2017.....	2
• Recherche d'instructeurs.....	3
• Fiche Marchés Publics 2017.....	3
Statistiques OPQIBI	
• Chiffres et résultats 2016.....	4-6
Promotion & Communication.....	7
Nouveaux qualifiés.....	8



> **Nouvelle édition
de la nomenclature
OPQIBI
(02/02/2017)**

L'édition 2017 de la nomenclature OPQIBI est parue.

Elle intègre **4 nouvelles qualifications** :

• **2 relatives aux Sites et Sols Pollués (SSP)** :

• **08.11** : AMO pour la gestion des sites (potentiellement) pollués

• **08.12** : Ingénierie des installations de traitement des nappes et des sols

• **1 relative au commissionnement** :

• **19.10** : Accompagnement au commissionnement des installations techniques du bâtiment.

RGE

Cette nouvelle qualification bénéficie de la reconnaissance « RGE ».

A noter que, parallèlement, le contenu de la qualification existante **08.04 : Etude de la pollution des nappes et des sols** a été revu.

• **1 relative au coût global** :

• **22.04** : Evaluation du coût global

De plus, **la nouvelle édition prend en compte** :

• **la suppression** de 6 qualifications¹ :

- 05.04 : Assistance au processus qualité LCT
- 06.06 : Assistance à la conduite et au suivi d'un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 10.04 : Etude de la dynamique et du potentiel des sols (pédologie)
- 14.01 : Etude de réseaux HTB
- 15.02 : Etude d'installations extérieures de transport de personnes
- 15.03 : Etude d'installations de manutention

1: Les titulaires de ces qualifications les conservent jusqu'à leur fin de validité mais elles ne sont plus attribuées depuis le 02/02/17

• **les évolutions** de contenu de certaines qualifications existantes ainsi que de certains critères spécifiques d'attribution.

A noter enfin que l'attribution de certaines qualifications « ingénierie » (« maîtrise d'œuvre ») entraîne désormais automatiquement celle d'une ou plusieurs qualification(s) « étude » associée(s).

Exemple : l'attribution de la qualification 1322 « Ingénierie en génie climatique courant » entraîne désormais l'attribution de la qualification 1312 « Etude d'installations courantes de chauffage et de VMC ».

* **Nomenclature OPQIBI 2017**
téléchargeable sur le site : www.opqibi.com

→ L'OPQIBI recherche des instructeurs

Compte-tenu du nombre croissant de demandes de qualifications, l'OPQIBI recherche de nouveaux instructeurs, notamment, pour les techniques et domaines suivants :

- **électricité (courants forts et courants faibles)**
- **génie civil, gros œuvre et/ou second œuvre**
- **chauffage-ventilation-climatisation (CVC)**
- **programmation**
- **maîtrise des coûts**

Les instructeurs agissent à **titre bénévole** pour le compte de l'organisme qui prend en charge les frais de déplacement et/ou d'hébergement liés à leurs participations aux comités de qualification (5 fois par an).

→ Profils recherchés :

- **Professionnels**
(techniciens, ingénieurs, ...)
issus de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage, d'entreprises de réalisation ou de structures institutionnelles,
- **Disposant :**
 - soit d'une formation niveau bac + 4 et d'une expérience professionnelle de 5 ans,
 - soit d'une formation niveau bac + 2 et d'une expérience professionnelle de 10 ans,
 - soit d'une formation niveau bac et d'une expérience professionnelle de 15 ans.

→ Si vous êtes intéressé(e),
merci d'adresser votre candidature
(CV détaillé) à l'OPQIBI par mail à :

opqibi@wanadoo.fr

➤ Nouvelle fiche* « Certificats OPQIBI et marchés publics »

Suite à la réforme des marchés publics 2016, l'OPQIBI a décidé d'éditer une nouvelle fiche pratique relative aux modalités d'utilisation des certificats de qualification par les acheteurs publics.

Cette fiche, téléchargeable sur le site www.opqibi.com, est parrainée par l'**AAP** (Association des Acheteurs Publics), l'**AITF** (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), l'**AMF** (Association des Maires de France), l'**ATTF** (Association des Techniciens Territoriaux de France) et l'**USH** (Union Sociale pour l'Habitat).

Il est rappelé que les acheteurs publics peuvent désormais exiger les certificats de qualification professionnelle délivrés

par des organismes indépendants afin d'évaluer les capacités techniques et professionnelles des candidats aux marchés (ou tout autre moyen de preuve équivalent)¹.



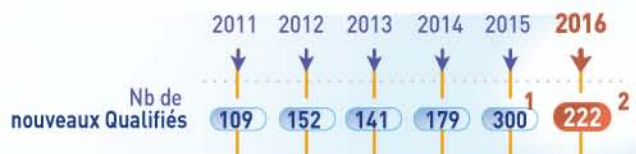
1: Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics

* Fiche
« Certificats OPQIBI et marchés publics »
téléchargeable sur le site :

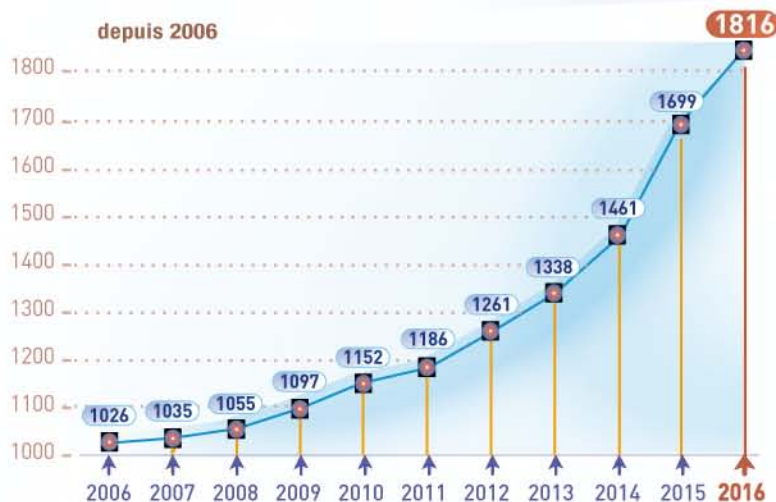
www.opqibi.com

> Evolution du nombre de qualifiés

En 2016, l'OPQIBI a connu une forte augmentation du nombre de ses qualifiés puisqu'au 31 décembre, il comptait **1816 structures qualifiées** contre 1699 fin 2015, soit une progression de + 6,9 % (222 nouvelles structures ayant été qualifiées et 105 déqualifiées).



- 1 | Dont 212 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »
 2 | Dont 130 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »



En 2016, les principales raisons « connues » de déqualification « totale » étaient les suivantes : déqualification suite à non-respect des critères ou dossier incomplet, cessation d'activité et fusion / absorption entre structures qualifiées.



Répartition des qualifiés par effectif

Au 31 décembre 2016, l'**effectif cumulé** des qualifiés s'élevait à **48 046 personnes**, soit un effectif moyen de **26,45 salariés**.

Les TPE (< 10 personnes) constituent toujours la très grande majorité des qualifiés OPQIBI (61,1 %). A noter que 146 qualifiés sont des structures unipersonnelles (8 %).

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	247
Programme	91
Management de projet	19
Planification et coordinations	327
Assistance dans le domaine du Loisirs/ Culture/Tourisme (LCT)	13

Assistance générale et coordination

Prestations communes de la construction (bâtiment et infrastructures)

Prestations spécifiques au domaine du bâtiment

Développement durable et qualité environnementale	68
Accessibilité/handicap	12
Maîtrise des coûts	132
Acoustique	84
Terrassements	122
Techniques du sol	106
Fondations et structures	352
Courants forts	296
Courants faibles	235
Sûreté	73
Incendie	284
Installation intérieures de transport et manutention	60

Ingénierie générale du bâtiment	57
Second œuvre	252
Eclairage	102
Fluides	295
Génie climatique	374
Restauration collective et commerciale	35
Déconstruction/réhabilitation	105

Répartition des qualifiés par rubrique de qualification

En 2016, une réorganisation de la nomenclature est entrée en vigueur avec une répartition des qualifications au sein de nouvelles rubriques, elles-mêmes réparties en 6 domaines.

VRD	328
Transports et mobilité	178
Aménagements et ouvrages hydrauliques, maritimes et fluviaux	39
Ouvrages d'art	43
Ouvrages de stockage	24
Performance énergétique	582
Energies renouvelables	195
Energies conventionnelles	49
Evaluation environnementale	75
Biodiversité et génie écologique	78
Pollutions, qualité de l'environnement et santé	137
Prévention des risques naturels	27
Effets de serre et changements climatiques	17
Gestion et traitement des eaux	109
Gestion et traitement des déchets	36

Prestations spécifiques au domaine des infrastructures

Production et maîtrise de l'énergie

Environnement



Nombre de qualifications et qualifications probatoires attribuées

Au 31 décembre 2016, 10 696 qualifications et 1675 qualifications probatoires étaient en cours de validité soit un total de **12 371 (+ 2,3 %)**.

En 2016, le taux moyen de refus de qualification s'est élevé à **22,5 %** (contre 21,2% en 2015).

A noter que pour les premières demandes, ce taux était de **40 %** (contre 37,3 % en 2015).

> Les qualifications OPQIBI relevant des dispositifs « RGE Etudes » et « audit énergétique réglementaire »

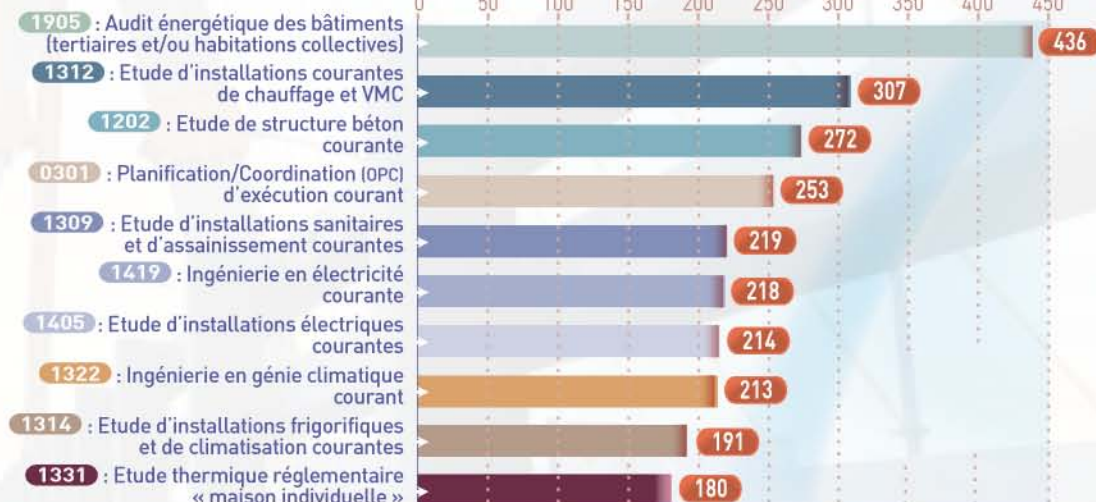
Pratiquement toutes les qualifications OPQIBI relevant de ces dispositifs « RGE Etudes » ont vu leur nombre de qualifiés augmenter.

1905	: Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)	436
1331	: Etude thermique réglementaire « maison individuelle »	180
1332	: Etude thermique réglementaire « bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire »	167
2010	: Etude d'installation de production utilisant l'énergie solaire thermique	113
1717	: Audit énergétique dans l'industrie	111
1407	: Etude d'éclairage intérieur courant	81
2008	: Ingénierie d'installation de production utilisant la biomasse en combustion	71
2014	: Ingénierie d'installation de production utilisant l'énergie solaire thermique	59
2011	: Etude d'installation de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque	46
1326	: Etude de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments	41
0607	: Audit énergétique et CO2 des activités de transports de marchandises et/ou de personnes	30
1327	: Ingénierie de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments	28
2015	: Ingénierie d'installation de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque	26
1224	: Ingénierie de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment	20
2013	: Ingénierie d'installation de production utilisant l'énergie géothermique	20
2012	: AMO pour la réalisation d'installation de production utilisant la biomasse	19
1007	: Etude des ressources géothermiques	10



> « Top 10 » des qualifications OPQIBI

La qualification « 1905 : audit énergétique des bâtiments », qui relève à la fois du dispositif « audit énergétique réglementaire » et du dispositif « RGE », est en forte augmentation (+ 15 %) et reste la qualification la plus attribuée.

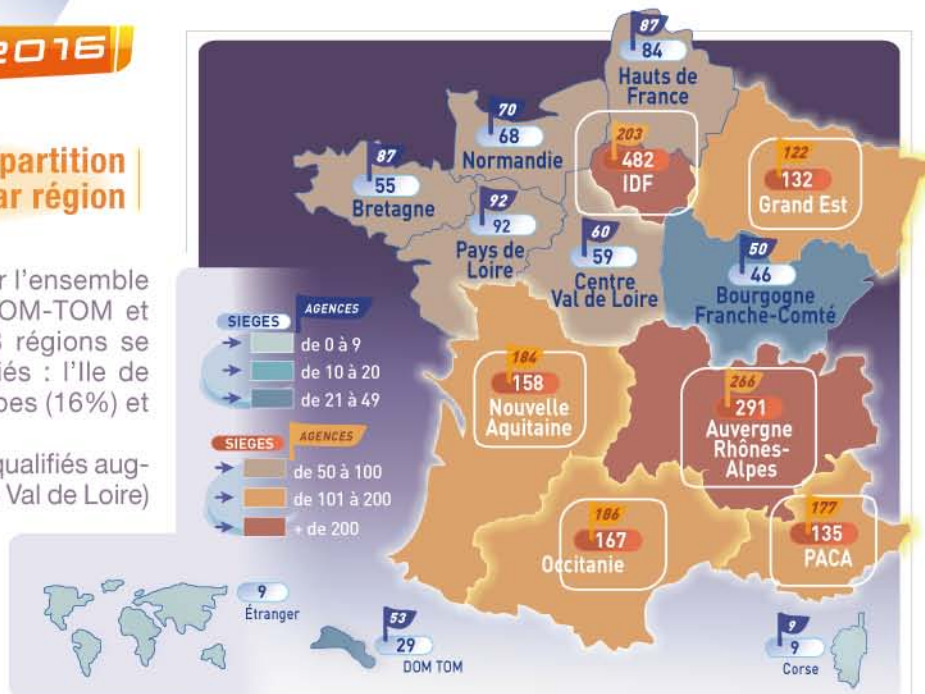


> Répartition des qualifiés par région

Les qualifiés OPQIBI se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans les DOM-TOM et à l'étranger. Au 31 décembre 2016, 3 régions se partageaient plus de 50 % des qualifiés : l'Île de France (26,5%), Auvergne - Rhône - Alpes (16%) et l'Occitanie (9,2%).

11 régions sur 13 ont vu leur nombre de qualifiés augmenter, 1 a vu ce nombre stagner (Centre Val de Loire) et 1 a vu ce nombre diminuer (PACA).

Les régions où le nombre de qualifiés (en pourcentage) a le plus augmenté en 2016 sont les DOM-TOM (+52 %), la Corse (+50 %), la Bretagne (+22,2 %) et la Normandie (+19,3 %).



RÉSULTATS 2016

> Résultats comptables 2016

Les produits de l'OPQIBI se sont élevés en 2016 à 1768 k€ soit une progression de + 4,74 % par rapport à 2015.

Cette progression est en majeure partie due aux demandes de qualifications relevant des dispositifs « RGE » et « audits énergétiques réglementaires ».

Le montant des charges, quant à lui, a été de 1751,3 k€ soit une progression de 4,9 %. Il est à noter que l'OPQIBI a consacré 13,13 % de ses dépenses aux actions de communication de promotion des qualifications et des qualifiés, notamment en direction des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre (229,9 k€).

Le résultat net comptable fait donc apparaître un bénéfice de **16,6 k€**.

En moyenne, sur la base des chiffres 2016, le montant versé à l'OPQIBI (pour 6,8 qualifications) revient à **967 Euros HT par an et par qualifié**.

PRODUITS D'EXPLOITATION

• Ventes de dossiers Postulant	20960,00 €
• Facturation Frais d'instruction (1 ^{ères} demandes et renouvellements)	767508,00 €
• Facturation Frais d'utilisation de la marque OPQIBI	511125,00 €
• Facturation Frais de contrôle annuel	449321,00 €
• Facturations diverses	7436,00 €

Total produits d'exploitation : 1756350,00 €

• Autres produits (cotisations, produits financiers, produits exceptionnels ...)	11665,00 €
--	------------

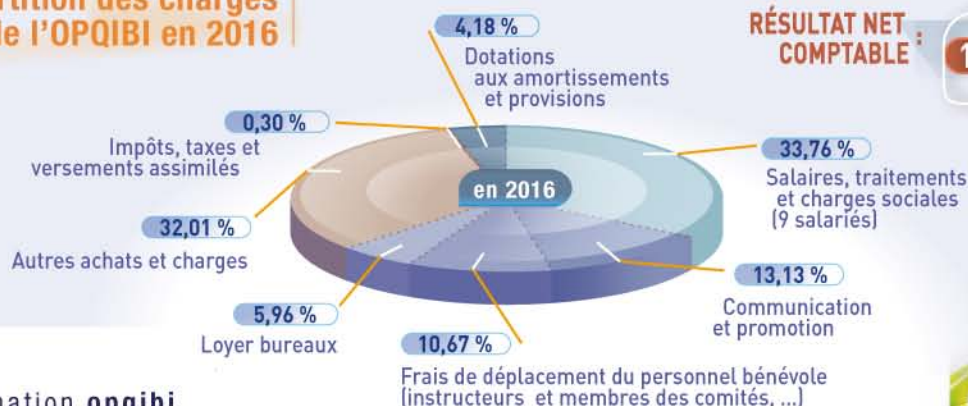
Total produits : 1768015,00 €

CHARGES D'EXPLOITATION

• Salaires, traitement et charges sociales (9 etp)	591186,00 €
• Communication et promotion	229955,00 €
• Frais de déplacement du personnel bénévole (instructeurs et membres des comités, ...)	186842,00 €
• Loyer bureaux	104412,00 €
• Autres achats et charges	560612,00 €
• Impôts, taxes et versements assimilés	5214,00 €
• Dotations aux amortissements et provisions	73158,00 €

Total charges : 1751379,00 €

> Répartition des charges de l'OPQIBI en 2016





**LES RENCONTRES NATIONALES
DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE
RÉSILIENCE ET TERRITOIRES**
1^{er} ET 2 JUIN 2017 - LE HAVRE



L'OPQIBI sera partenaire institutionnel des 68^{èmes} Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale organisées par l'AITF les 1^{er} et 2 juin au Havre (Centres des Congrès).

Dans ce cadre, un atelier sera organisé en collaboration avec QUALIBAT le vendredi 2 juin de 11h



**> L'OPQIBI partenaire
des Rencontres Nationales
de l'Ingénierie Territoriale *
les 1^{er} et 2 juin 2017
au Havre**

à 12h sur le thème « **Examen de la capacité
des candidats et modalités d'utilisation des
certificats de qualification dans les marchés
publics suite à la réforme 2016** ».

L'OPQIBI disposera, en outre, d'un stand durant les 2 jours de la manifestation.

* Informations sur le site : www.aift.fr



Préventica

PARIS
Pte de Versailles
20>22 JUIN 2017

STRASBOURG
EUROPE
7>9 NOVEMBRE 2017

**> L'OPQIBI partenaire de PREVENTICA **
(Paris et Strasbourg)**

L'OPQIBI sera partenaire institutionnel de **PREVENTICA**, l'événement de référence pour la promotion de la Prévention des risques professionnels et pour la sécurité des personnes et des biens.

2 éditions auront lieu en 2017 :

- du 20 au 22 juin à Paris Porte de Versailles
- du 7 au 9 novembre à Strasbourg

** En savoir plus : www.preventica.com

AGENDA

→ Réunions d'information OPQIBI

- le 30 mai / 17h → Metz (Hôtel la Citadelle)
- le 22 juin / 17h → Grenoble (Novotel Centre)
- Septembre ou octobre → La Réunion

→ Participations salons

- 1^{er} et 2 juin → Le Havre / Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale
- 12 et 13 septembre → Paris / Salon des Professionnels de l'Amiante
- du 6 au 10 novembre → Paris / Salon BATIMAT
- du 12 au 14 décembre → Paris / Salon World Efficiency

→ Comités de qualification

- du 13 au 28 juin
- du 26 septembre au 11 octobre
- du 28 novembre au 13 décembre

> Nouvelles structures qualifiées

Aux sessions des comités d'octobre, de décembre 2016 et de février 2017, 129 nouvelles structures ont été qualifiées.



Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat	Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat	Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat
A2B INGENIERIE	76	16 10 3324	L3ADIAG	92	16 12 3367	BUILDERS AND PARTNERS	92	17 04 3414
ASSYST ENVIRONNEMENT	92	16 10 3325	GALEOS SARL	67	16 12 3368	AIP (ARCHITECTES INGÉNIEURS PARTENAIRES)	93	17 04 3415
ETB ENVIRONNEMENT	81	16 10 3326	BETHERM	49	16 12 3408	AD2I INGENIERIE	13	17 04 3416
GEOLIA	91	16 10 3328	AEC (Atelier d'Etudes Climatiques)	80	17 02 3371	TEP2E INGENIERIE	13	17 04 3417
BLM CONSEIL	77	16 10 3329	LH CONSEIL	75	17 02 3372	ATHEGRAM	75	17 04 3418
ENEXCO	34	16 10 3330	GERALD SERGE	87	17 02 3373	CEETI	974	17 04 3419
SAS IBATEC-BOIS			HELAIR INGENIERIE	69	17 02 3374	ETAMINE	69	17 04 3420
IBATEC-BETON	14	16 10 3331	SERAT	68	17 02 3375	GREENYELLOW	42	17 04 3421
BERNADBEROY	64	16 10 3332	ACCENT ENERGIE	972	17 02 3376	CITE	11	17 04 3422
KEEPLANET	67	16 10 3334	ETNAP BET	62	17 02 3377	AGI2D	93	17 04 3423
FRATI FACILITY ENGINEERING	75	16 10 3335	SAMOE	69	17 02 3378	OCEADE INGENIERIE	76	17 04 3424
ACOUSTIC TECHNOLOGIES MIDI	84	16 10 3338	DME INGENIERIE	34	17 02 3379	CONCEPT SYSTEME INGENIERIE	6	17 04 3425
ICE	33	16 10 3339	ATELIER MASSE	75	17 02 3380	CABINET PHILIPPE VAIL	93	17 04 3426
CO.PILOT	19	16 10 3340	FMDI DIAGNOSTICS	77	17 02 3381	ARQUANTES COORDINATION	87	17 04 3427
EA INGENIERIE	34	16 10 3341	ENERPOL INGENIERIE	1	17 02 3382	EMOTECH	84	17 04 3428
BASIC INGENIERIE	14	16 10 3342	CONSEILS ET IDDE	12	17 02 3383	OPUS INGÉNIEURIE	27	17 04 3429
AGOTHERM	78	16 10 3344	FC INGENIERIE	34	17 02 3384	BMD CONSULT	35	17 04 3430
CESTI	24	16 10 3345	GESTION DES RISQUES SANITAIRES ET PROFESSIONNELS	91	17 02 3385	OWEGA	51	17 04 3431
SL ACOUSTIQUE	67	16 10 3346	AVICEA	92	17 02 3386	KAIROS INGENIERIE	38	17 04 3432
CAEP INGENIERIE	34	16 10 3347	BATSCOP	75	17 02 3387	GEORGE V INGENIERIE	59	17 04 3433
ACOUPHORE	73	16 10 3348	ETUDES ET VALORISATIONS	59	17 02 3388	REZ'ON	74	17 04 3434
SDTECH	31	16 10 3349	ACOBIA	79	17 02 3389	INSPYR ENERGIES ENVIRONNEMENT	64	17 04 3435
ETI	88	16 10 3350	ECON'EAULOGIS	74	17 02 3390	SUNCHAIN	66	17 04 3436
BETELEC SARL	51	16 10 3352	ARCHIDESIGNER	92	17 02 3392	TOUTES LES CUISINES INGENIERIE	94	17 04 3437
EKOS INGENIERIE	13	16 10 3353	AC ENVIRONNEMENT	42	17 02 3393	MAKE INGENIERIE	75	17 04 3438
KEREXPERT	78	16 10 3356	EKIUM	69	17 02 3394	ETUDE & CONCEPTION	81	17 04 3439
EREA CONSEIL	33	16 10 3357	SOL ETUDE	74	17 02 3395	ALLIANCE 2I INGENIERIE TOULOUSE	31	17 04 3440
BET BOULARD 14	14	16 10 3360	SETEC FERROVIAIRE	75	17 02 3396	ALHYANGE BRETAGNE SUD	29	17 04 3441
SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE	38	16 10 3363	BOCQUILLON FABIEN (FBC00)	31	17 02 3397	A2DM	75	17 04 3442
GMEP	79	16 10 3364	OPMO	33	17 02 3398	A3-SEREBE PARIS	75	17 04 3443
IN TERRA	974	16 10 3365	ACDEAU	15	17 02 3399	BETEX INGENIERIE	13	17 04 3444
AGENCE ECO-CONSEIL	69	16 10 3369	GEXPERTISE CONTROLES	92	17 02 3400	ENCIS ENVIRONNEMENT	87	17 04 3445
BEPM INGÉNIEURIE	971	16 12 3327	A2ES	33	17 02 3401	ARKOLIA ENERGIES	34	17 04 3446
BET HUGUET	54	16 12 3333	AMSYCOM	67	17 02 3402	PIER ENERGIE	31	17 04 3447
EDEX INGENIERIE	974	16 12 3336	SOLENER	59	17 02 3403	AKOE	38	17 04 3448
CAMEO	75	16 12 3337	EIFFAGE CONSTRUCTION HAUTE NORMANDIE	76	17 02 3404	BET COLLET	83	17 04 3449
I+A LABORATOIRE DES STRUCTURES	75	16 12 3351	ARCHIMED ENVIRONNEMENT	67	17 02 3405	DIXIMUS INGENIERIE	39	17 04 3450
ENGIE COFELY	93	16 12 3354	ODETEC	24	17 02 3406	DELTA T CONSEILS	72	17 04 3451
EGE SARL	34	16 12 3355	ID FLUIDES	94	17 02 3407	HEXA INGENIERIE	59	17 04 3452
A2A INGENIERIE	92	16 12 3358	ICR - LBE FLUIDES	37	17 02 3409	INGEOCONSULTING	66	17 04 3453
ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin)	68	16 12 3359	COCHET DEHAENE	62	17 02 3410	HEMIS AMO	24	17 04 3454
SYNTETIC XD	92	16 12 3361	EDEL	49	17 04 3412	CLIMA SANIT INGENIERIE	21	17 04 3455
INGEMETRIE	13	16 12 3362	MONTAGUT	66	17 04 3413			
G2H CONSEILS	77	16 12 3366						

> Nous contacter :

www.opqibi.com

OPQIBI
L'INGÉNIEURIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél. : 01 55 34 96 30 - Fax. 01 42 36 51 90
E-mail : opqibi@wanadoo.fr
#opqibi

OPQIBI INFO
L'organisme de Qualification de l'Ingénierie

Directeur de la publication : François GUILLLOT
Rédaction : Stéphane MOUCHOT
Réalisation : Atrium graphism
Impression : Teebird